

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 47/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB47-DE



<p>DATE DE CONVOCATION : 09/12/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un le quinze décembre à dix-neuf heures,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 15/12/2021</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès (arrivée à 19h03), DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.</p> <p><i>Était représentés :</i> DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte.</p> <p><i>Procurations données :</i> DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Clôture du stade – Demande d'aides financières</i></p>	<p><i>Michaël URAS est nommé secrétaire de séance.</i></p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de remplacer la barrière végétale (arbres et haies de thuyas) située au sud du stade de football et supprimée lors des travaux d'aménagement du tronçon de piste cyclable en cours de réalisation, par une clôture rigide pour un montant de 26 660.00 € HT (la suppression de la barrière végétale a été prise en charge par Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre des travaux relatifs à la piste cyclable).

La clôture rigide sera équipée d'un portail et d'un portillon qui permettront notamment l'accès des services techniques au site, et de 2 pare-ballons d'une hauteur de 6 mètres qui seront installés afin de prévenir les pertes de ballon dans la rivière du Doubs.

L'un des pare-ballons est existant et sera déplacé pour être installé derrière le but côté est du terrain annexe situé le plus au sud (un nouveau filet sera installé) et le second (nouveau pare-ballons) sera installé derrière le but sud du terrain d'honneur.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Fonds commune :	10 748.03 €	(40 %)
- État DETR :	7 998.00 €	(30 %)
- Département - Contrat P@C :	7 998.00 €	(30 %)

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et avoir délibéré,
par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :**

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires sollicités ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 15/12/2021
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB47-DE

